

AVENANT N°1

6.2 – Numéros de course

Les pilotes de la catégorie TR 1 participant à l'ensemble du Championnat et les pilotes de la catégorie Élite ont l'obligation d'imprimer par leur soin, le nom de leur catégorie et leur numéro de course au centre des faces avant et arrière de leur tenue.

Les pilotes des autres catégories peuvent imprimer par leur soin, le nom de leur catégorie et leur numéro de course au centre des faces avant et arrière de leur tenue. A défaut il leur est remis un dossard à la fin des contrôles.

La dimension des numéros doit être conforme à l'Annexe technique de la F.I.M :

Fond blanc de 25 cm sur 25 cm, dépourvu de toute publicité.

Hauteur des chiffres = 15 cm.

Largeur du chiffre = 6 cm.

Épaisseur du trait = 2 cm.

Le nom de la catégorie doit également être indiqué au-dessus du numéro, à l'intérieur du fond blanc de manière lisible soit :

Hauteur des lettres : 6 cm.

Police d'écriture : Impact

Le port de ces identifications est obligatoire et doivent rester visibles pendant toute la durée de la course et de la reconnaissance.

Au terme de la course, le pilote et l'assistant doivent rendre simultanément le dispositif de pointage et le(s) dossard(s) au Directeur de course dès son arrivée.

Les pilotes, les assistants et les mécaniciens sur le parcours signent une feuille d'émargement.

6.4 – Mécaniciens

Les pilotes désirant les services d'un seul mécanicien sur le parcours doivent l'inscrire auprès de l'organisateur en conformité avec les articles 5.1, 5.2 et 5.3 (**carte grise, licence sportive, contrôle technique**). Les mécaniciens portent obligatoirement un dossard fourni ~~avec le même numéro que leur pilote~~ et ont interdiction de rentrer dans les zones.

~~Les pilotes, les assistants et les mécaniciens sur le parcours signent une feuille d'émargement.~~

L'âge minimum pour la fonction de mécanicien est de 16 ans.

6.5 – Industrie

Un dossard est mis à disposition des partenaires du Championnat de France. Ils doivent s'inscrire auprès de l'organisateur en conformité avec les articles 5.1, 5.2 et 5.3 (carte grise, licence sportive, contrôle technique). Les partenaires industries portent obligatoirement un dossard fourni et ont interdiction de rentrer dans les zones et d'exécuter les tâches d'assistant ou de mécanicien.

~~Les pilotes, les assistants et les mécaniciens sur le parcours signeront une feuille d'émargement.~~

L'âge minimum pour la fonction de partenaire industrie est de 16 ans.

CHAMPIONNAT DE FRANCE ADULTES
CLAUSES PARTICULIERES

ARTICLE 1 – DEFINITION DES CATEGORIES

1.1 – Élite

- les pilotes ayant marqué des points au Championnat Élite ou TR 1 la saison précédente
- le Champion de France TR 1 de la saison précédente**
- les pilotes sélectionnés par la Commission sur demande

1.2 – TR 1

- les pilotes ayant marqué des points au Championnat TR 1 ou TR 2+ la saison précédente*
- les pilotes du Trophée de France Jeunes ayant choisi cette option
- **le Champion TR 2+ de la saison précédente****
- les pilotes sélectionnés par la Commission sur demande

1.3 – TR 2+

- les pilotes ayant marqué des points au Championnat TR 2+ ou TR 2 la saison précédente*
- les pilotes du Trophée de France Jeunes ayant choisi cette option
- **le champion TR 2 de la saison précédente****
- les pilotes sélectionnés par la Commission sur demande

***Une pénalité de 20 points au classement général du championnat est infligée à tout pilote ayant marqué des points dans une catégorie supérieure à la sienne l'année précédente.**

****Une pénalité de 20 points au classement général du championnat est infligée au pilote champion s'il reste dans la même catégorie l'année suivant son titre.**

ARTICLE 2 – NUMEROS DE COURSE

Il est obligatoire d'imprimer les numéros dans la couleur correspondant à la catégorie :

Catégorie TR 2+ = **Bleu RAL 5017 et Vert RAL 6024. Alternance de couleur entre chaque caractère.**

Catégorie TR 2 = Vert RAL 6024

Catégorie TR 3+ et **Vétérans** = **Vert RAL 6024 et Jaune RAL 1021. Alternance de couleur entre chaque caractère.**

~~Les assistants de ces pilotes peuvent porter le numéro noir de leur pilote aux dimensions prévus à l'article 6.2 du règlement général.~~

Les pilotes de la catégorie Élite et TR 1 ont l'obligation d'avoir sur leur tenue le nom de la catégorie et leur numéro de course correspondant à la couleur de leur catégorie : Rouge RAL 3020.

Les pilotes TR 1 participant à l'ensemble du Championnat ont l'obligation d'avoir sur leur tenue le nom de la catégorie et leur numéro de course correspondant à la couleur de leur catégorie : Bleu RAL 5017

~~Les assistants de ces pilotes doivent porter le numéro noir de leur pilote aux dimensions prévus à l'article 6.2 du règlement général.~~

Les assistants portent obligatoirement un dossard fourni avec le même numéro que leur pilote.

Le port de ces identifications est obligatoire et doivent rester visibles pendant toute la durée de la manifestation.

CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE FEMININ ET TROPHEE DE FRANCE FEMININ

CLAUSES PARTICULIERES

ARTICLE 3 – NUMEROS DE COURSE

Il est obligatoire d'imprimer le nom de la catégorie et le numéro dans la couleur correspondant à la catégorie :

Championnat de France Elite Féminin = **ELITE FEM : Vert RAL 6024**

Catégorie Trophée Féminin 1 = **TF 1 : Jaune RAL 1021**

Catégorie Trophée Féminin 2 = **TF 2 : Noir RAL 9005**

Les pilotes du Championnat de France Elite Féminin ont l'obligation d'avoir sur leur tenue **le nom de la catégorie** et leur numéro de course correspondant à la couleur de leur catégorie.

~~Les assistants de ces pilotes doivent porter le numéro noir de leur pilote aux dimensions prévus à l'article 6.2 du règlement général.~~

Les assistants portent obligatoirement un dossard fourni avec le même numéro que leur pilote.

TROPHEE DE FRANCE JEUNES

CLAUSES PARTICULIERES

Les règles sportives qui ne sont pas spécifiques à ce Trophée n'apparaissent pas dans les clauses particulières. Pour les trouver, il faut se reporter au règlement de base du Championnat Adultes.

ARTICLE 3 – NUMEROS DE COURSE

Il est obligatoire d'imprimer le nom de la catégorie et le numéro dans la couleur correspondant à la catégorie :

Catégorie Espoir 4 = **ESP 4 : Noir RAL 9005**

Catégorie Espoir 3 = **ESP 3 : Jaune RAL 1021**

Catégorie Espoir 2 = **ESP 2 : Vert RAL 6024**

Catégorie Espoir 1 = **ESP 1 : Bleu RAL 5017 et Vert RAL 6024. Alternance de couleur entre chaque caractère.**

~~Les assistants de ces pilotes peuvent porter le numéro noir de leur pilote aux dimensions prévus à l'article 6.2 du règlement général.~~

Les assistants portent obligatoirement un dossard fourni avec le même numéro que leur pilote.